

**PERSPECTIVES**  
DES ÉGLISES, UNE MISSION.

# **ECCLÉSIOLOGIE**

## **de notre Union d'Églises**

### **Table des matières**

1. L'Église locale .....	2
L'exercice de l'autorité dans l'Église .....	2
2. L'ecclésiologie d'une union d'Églises .....	3
2.1. Fondement biblique .....	3
2.2. Structure et autorité .....	4
2.3. L'évolution de l'autorité .....	4
2.4. Ministère d'unité de l'Union .....	4
2.5. Les principales missions de l'Union : .....	4
2.6. Les relations régionales .....	5
3. Sacerdoce commun, ministères pastoraux et ministères bénévoles .....	5
3.1. Ministères bénévoles et pasteurs .....	5
3.2. Ministère pastoral féminin .....	7
3.3. Ministères bivocationnels .....	8
3.4. Ministères supra-locaux et diversité des ministères .....	8
4. Relations avec les autres Églises et religions .....	8
5. Annexe : Direction spirituelle et structure associative de l'Église locale .....	9
a) Église en phase d'implantation .....	9
b) Église en phase de structuration ou majeure .....	10



# 1. L'ÉGLISE LOCALE

Notre union d'Églises rassemble des Églises de *professants*, c'est-à-dire de personnes qui professent publiquement leur foi, notamment par le baptême et s'engagent à être des disciples, vivant dans l'intimité spirituelle de leur maître et poursuivant sa mission dans le monde. Toutefois l'Église n'est pas une simple association volontaire. Elle est le produit de l'action de l'Esprit et non pas seulement une création humaine. Elle est engendrée par l'Esprit de Dieu qui amène des personnes à la repentance et à la foi. L'Église est donc communion de ceux que l'Esprit incorpore au Christ. Elle est fondée sur l'enseignement du Christ transmis par les apôtres.

De manière globale, le développement de nos Églises se réfère aux étapes et préconisations du *Tableau sommaire des étapes de développement d'une Église* du CNEF. Celui-ci distingue cinq stades : projet d'implantation, Église naissante, en formation, en structuration et Église majeure.

Ce document donne des indications significatives aussi dans le domaine de l'évolution de la structure d'autorité locale et du rôle des ministères pastoraux<sup>1</sup>. Les descriptions ci-après concernent donc plus particulièrement les Églises majeures ou proches de la majorité, selon la définition du CNEF.

## L'EXERCICE DE L'AUTORITE DANS L'ÉGLISE

L'autorité dans l'Église, fondée sur celle du Christ que nous rencontrons dans l'Écriture et sur celle de l'Esprit qui nous permet de l'interpréter pour aujourd'hui, se concrétise de plusieurs manières :

- tout d'abord par les décisions prises par l'ensemble de l'assemblée, appelée à discerner la volonté de Dieu pour elle,
- ensuite par l'ensemble des dons et ministères qui s'exercent dans la vie de l'Église,
- enfin par les ministères particuliers que le Seigneur a donné à son Église, ministères « structurels » liés au service de la Parole et au gouvernement de la communauté (cf. Éphésiens 4,11ss).

Nous préconisons la mise en place d'un double conseil pour les Églises majeures<sup>2</sup> :

**a.** Dans ce modèle la direction spirituelle de l'Église est confiée au conseil pastoral (anciens)<sup>3</sup>. Celui-ci est conduit par le pasteur ou l'un des conseillers pastoraux. Le conseil pastoral est porteur de la vision d'avenir de l'Église ; il est responsable du suivi pastoral des membres ; il organise l'enseignement ; il supervise la vie spirituelle de l'Église ; il gère les liens avec les autres Églises de l'Union et au-delà.

**b.** Le conseil d'Église assure la bonne marche pratique de l'Église ; il organise et anime les ministères et activités de l'Église ; il gère les biens et les ressources de l'Église ; il organise la représentation de

---

1 cf. <http://lecnef.org/implantation-d-eglises>

2 Ce modèle ne fait pleinement sens que pour les Églises d'une certaine taille, majeures ou en structuration.

3 Les termes bibliques d'*évêque* et d'*ancien* sont difficilement compréhensibles dans notre contexte moderne. Nous préférons l'utilisation de « conseiller pastoral » ou de « responsable pastoral ».



l'Église auprès des diverses communautés religieuses et des pouvoirs publics. Le conseil d'Église (qui est aussi le conseil d'administration de l'association culturelle ou culturelle) est composé de responsables des principaux secteurs et ministères de l'Église<sup>4</sup> et de conseillers pastoraux<sup>5</sup>. En principe, les réunions du Conseil d'Église sont présidées par le président (normalement l'un des conseillers pastoraux bénévoles) de l'association.

Pasteurs, membres des conseils et membres de l'Église, chacun doit, à son niveau de responsabilité, demeurer à l'écoute de Dieu pour discerner sa volonté pour l'Église, dans l'amour et la soumission mutuelle.

## 2. L'ECCLESIOLOGIE D'UNE UNION D'ÉGLISES

### 2.1. FONDEMENT BIBLIQUE

Dans notre ecclésiologie nous cherchons un équilibre entre l'Église locale et le lien fédératif. Si l'Église locale revêt l'emploi majoritaire de l'occurrence « Église » dans le Nouveau Testament, nous devons souligner aussi d'autres aspects de l'ecclésiologie néotestamentaire.

Il y a d'une part la dimension de l'Église universelle. C'est d'abord elle, par exemple, qui est visée par les quatre images que l'apôtre Paul utilise pour l'Église dans son épître aux Éphésiens<sup>6</sup>. Le corps du Christ (Éphésiens 1, 22-23) ; la famille de Dieu (Éphésiens 2, 11-19) ; le temple de Dieu (Éphésiens 2, 20-21) ; l'épouse du Christ (Éphésiens 5, 25-26).

D'autre part nous observons aussi toutes sortes de « réseaux » qui se sont tissés entre les apôtres, les missionnaires, les Églises naissantes et anciennes, les collaborateurs des différents apôtres dans différents lieux de l'Empire romain. On ne peut pas encore parler ici d'institutions au sens actuel du terme, mais de liens fraternels qui contribuent à l'avancement du règne de Dieu.

Il existe à côté de l'autorité purement liée à la vérité du message évangélique (le dépôt des apôtres) une autorité liée à la personne de l'apôtre (par ex. l'apôtre Paul) ainsi qu'une autorité liée aux décisions communes (par exemple la « conférence » à Jérusalem en Actes 15). Ces réseaux se situent entre les Églises locales visibles et l'Église universelle invisible. Il s'agit d'une sorte d'ecclésiologie « intermédiaire ».

C'est justement sur ces données bibliques que nous voulons fonder théologiquement la raison d'être de notre union d'Églises. Elle est une « structure intermédiaire », un petit reflet du corps de Christ. Elle nous rappelle que l'Église est toujours plus grande que notre communauté locale et que nous aurons toujours besoin des dons et ministères des autres communautés.

---

4 Appelés « diacres » dans certaines Églises.

5 Nous recommandons de ne pas multiplier les instances de direction. C'est pourquoi la gestion associative de l'Église (associations culturelle et culturelle) est utilement confiée au conseil d'Église (voir annexe).

6 Certaines de ses images sont aussi utilisées pour parler de l'Église locale, ou même du chrétien.



## 2.2. STRUCTURE ET AUTORITE

On trouve dans le Nouveau Testament une variété d'organisations concrètes des Églises locales ainsi que des liens qu'elles entretiennent entre elles. Nous sommes donc face à un choix qui doit se fonder sur des principes bibliques (collégialité des responsables locaux, liens de communion entre Églises, ministères d'unité etc.) et sur les convictions nées de l'histoire du mouvement évangélique, de l'histoire de nos deux Unions d'Églises et des défis actuels.

Certaines traditions valorisent l'autorité des membres de l'Église locale (congrégationalisme), celle des responsables d'Église (modèle presbytérien), celle du synode (les délégués d'une Union d'Églises) ou encore celle du responsable principal d'une dénomination (modèle épiscopal).

Selon notre compréhension du Nouveau Testament l'autorité de l'Église est placée au moins sur deux niveaux. Nous optons donc pour un modèle mixte dans la lignée du modèle presbytéro-synodal : l'assemblée générale de l'Église et le conseil pastoral d'une part, et l'assemblée générale de l'Union d'Églises d'autre part. Nous soulignons par ce modèle mixte l'importance de l'Église locale et de l'Union d'Églises – deux aspects fondamentaux de notre ecclésiologie et de l'unité entre les différentes Églises locales. Avec cette solution nous éviterons une concentration de pouvoir dans l'une ou l'autre institution. Nous voudrions éviter l'isolement d'une Église locale, mais aussi l'institutionnalisation inutile de l'Union qui déresponsabiliserait l'Église locale. Ce double modèle met ainsi en tension les deux axes forts de notre Union d'Églises : une Église locale spirituellement « majeure » et une Union d'Églises qui promeut l'unité de différentes Églises locales et leur mission commune.

## 2.3. L'EVOLUTION DE L'AUTORITE

La maturité spirituelle doit être un objectif constant pour chaque Église. Elle doit être apte à s'édifier, à se gouverner, à se multiplier et à s'autofinancer<sup>7</sup>. C'est pourquoi l'exercice pratique de l'autorité évolue au cours des phases de développement d'une Église. Ainsi l'Église naissante est placée sous l'autorité du pasteur-implanteur et de l'Union d'Églises (y compris éventuellement le réseau régional). L'Église en formation et/ou l'Église en structuration est placée sous l'autorité du pasteur-implanteur, d'un conseil local et de l'Union d'Églises. L'Église majeure est sous l'autorité d'un conseil pastoral et d'un conseil d'Église. Cependant l'Union garde un rôle d'orientation, d'encouragement et d'interpellation.

## 2.4. MINISTERE D'UNITE DE L'UNION

Les liens entre les Églises locales et l'Union sont d'abord d'ordre confessionnel. Notre unité ne peut qu'être celle de l'Esprit fondée sur la parole de Dieu et plus précisément pour nous la confession de foi du Réseau FEF et du CNEF. Cette communion confessionnelle n'aurait pas de sens si elle n'avait pas d'implications dénominationnelles-structurelles. Les Églises qui adhèrent librement à notre Union donnent leur plein accord à la confession, mais aussi aux structures et aux orientations théologiques de celle-ci. C'est pourquoi chaque nouvelle orientation devra être le fruit d'un consensus entre les

---

<sup>7</sup> Ceci n'est parfois atteint que par un réseau d'Églises interdépendantes.



## 2.5. LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'UNION :

- Elle accompagne les Églises pour les stimuler dans leur croissance.
- Elle promeut la vision de multiplication et d'implantation de nouvelles communautés.
- Elle gère la reconnaissance et l'accompagnement des ministères pastoraux.
- Elle stimule et participe à la formation et l'accompagnement des responsables bénévoles.
- Elle fixe les orientations et objectifs nationaux qui concernent l'ensemble des Églises.
- Elle stimule les liens entre les Églises et les régions.
- Elle gère les relations avec les autres unions d'Églises évangéliques.
- Elle est un recours en cas de conflit grave au sein d'une Église locale

## 2.6. LES RELATIONS REGIONALES

Notre Union existe pour permettre une plus grande communion entre les Églises. Le territoire qu'elle couvre étant vaste, il nous paraît dès lors indispensable d'encourager les liens régionaux ; liens fraternels mais aussi de collaboration. L'Union favorise donc une grande autonomie régionale et la création, au sein des régions, de réseaux d'Églises ayant pour but le développement des Églises existantes et l'implantation de nouvelles Églises par une plus grande mise en commun des ressources (cf. Charte des Réseaux régionaux).

## 3. SACERDOCE COMMUN, MINISTÈRES PASTORAUX ET MINISTÈRES BÉNÉVOLES

Par leur sacerdoce commun, tous les croyants participent à l'édification de l'Église, proclament le salut au monde, et offrent à Dieu leur louange (1 Pierre 2.4ss). Ainsi dans le livre des Actes nous voyons les premiers chrétiens vivre une communauté de disciples en mission qui vit, célèbre et proclame l'Évangile localement. Tous les membres des Églises locales de l'Union sont donc invités à participer au progrès de l'Évangile.

### 3.1. MINISTÈRES BÉNÉVOLES ET PASTEURS

Nous distinguons dans le Nouveau Testament deux lignes de service, indispensables et complémentaires pour accompagner le développement de l'Église. Les exemples et descriptions des Écritures nous servent de modèle, sans pour autant nous soustraire à un effort de contextualisation.

- Le service des conseillers pastoraux bénévoles<sup>8</sup> établis, voire enracinés, dans un lieu donné ;
- Les ministères pastoraux exercés comme activité exclusive ou principale pour un temps

---

8 Nous préférons le terme de « bénévole » à celui, très usité dans d'autres milieux protestants de « laïcs ». En effet, notre compréhension du sacerdoce universel nous conduit à éviter la distinction non-opportune entre d'un côté un « clergé » et de l'autre de simples « laïcs ».



déterminé dans un lieu (pasteurs ou assistants pastoraux).

## a. Les conseillers pastoraux bénévoles

Ils ont un rôle structurant important. Ils sont en principe plusieurs dans une même Église locale à travailler ensemble et avec le(s) pasteur(s). A l'instar des exemples du NT, ceux qui remplissent cette charge sont clairement reconnus comme tels dans les Églises.

Qui sont-ils ? Les recommandations de 1 Tim. 3,1-7 ; Tite 1,5-9 et 1 Pierre 5,1-4 énumèrent un certain nombre de conditions à remplir par ceux qui souhaitent accéder à la fonction de responsable pastoral bénévole. En regroupant les indications dispersées dans les trois passages bibliques, on peut les classer grosso modo en cinq groupes. Ceux-ci sont d'importance inégale, les qualités spirituelles et morales étant bien plus nombreuses que les autres :

- qualifications spirituelles, comme posséder une certaine maturité spirituelle ;
- qualifications personnelles, comme la maîtrise de soi ;
- qualifications familiales, comme la fidélité conjugale et l'hospitalité ;
- qualifications sociales, comme le bon témoignage auprès des personnes hors de l'Église grâce au respect de la loi civile et morale et aux normes courantes du comportement ;
- qualifications propres au ministère, comme l'aptitude à enseigner, exhorter et réfuter les contradicteurs.

Leur tâche centrale est de veiller sur la communauté et implique principalement deux fonctions :

- un rôle de codirection, de guide des membres, de supervision et d'encouragement à faire la volonté de Dieu ;
- un rôle de berger qui peut se décliner en « diriger », « veiller », « nourrir » et « soigner ».

## b. Les pasteurs<sup>9</sup>

La principale mission des pasteurs consiste donc, grâce à leur exemple, leur vision et leur enseignement, à développer le potentiel de chaque membre. « Il (le Christ) a fait don de ces hommes pour que ceux qui appartiennent à Dieu soient rendus aptes à accomplir leur service en vue de la construction du corps du Christ » (Eph. 4,11). Les pasteurs ainsi donnés à l'Église œuvrent, avec leurs dons spécifiques, à :

- aider l'Église par leur leadership à développer une vision biblique de sa mission,
- entraîner l'Église par leur exemple et leur charisme dans tel ou tel domaine du service chrétien,
- aider les chrétiens à trouver et à développer leur ministère respectif, au sein de la communauté et dans le monde,
- encourager, si besoin reprendre, équiper et former les chrétiens.

---

<sup>9</sup> Nous utilisons ici le terme « pasteur » de façon générique, pour tous les types de ministères ecclésiaux à plein-temps (pasteur-berger, pasteur-implanteur, évangéliste etc.)



Il ne faudrait pas limiter le rayon d'action de ces ministères systématiquement à la seule structure locale de l'Église. Les ministères prennent parfois avantageusement une dimension supra-locale et s'opèrent alors au bénéfice de plusieurs Églises d'une région, tant au niveau de l'implantation de nouvelles communautés qu'au sein d'Églises existantes disposant par ailleurs d'un groupe de responsables bénévoles. (Cf. fonctionnement en réseau régional et rôle du coordinateur de réseau).

Les pasteurs, dans la diversité de leurs dons, présentés dans le NT comme des grâces-charismes que le Seigneur accorde à l'Église<sup>10</sup>, collaborent aux côtés des responsables bénévoles pour une durée déterminée.

Sans leur être supérieurs ou inférieurs ils se distinguent des responsables bénévoles principalement par quatre traits distinctifs :

- ils bénéficient d'un appel au ministère pastoral et d'un engagement spécifique correspondant à leurs dons
- ils sont reconnus non seulement par l'Église locale mais par l'Union dans laquelle ils servent
- ils sont relativement mobiles, alors que les responsables bénévoles sont en principe fixes. Dans notre contexte, la durée de leur ministère dans une ville ou une région est généralement d'une dizaine d'année et correspond à un besoin spécifique
- ils sont formés de façon soutenue, en principe en suivant un cursus théologique reconnu

Leur action est donc déterminante pour l'implantation et le développement des Églises, leur cohésion doctrinale, leur organisation et unité, les synergies régionales et nationales.

### 3.2. MINISTÈRE PASTORAL FEMININ

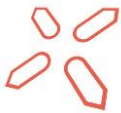
Outre la diversité des ministères pastoraux, il faut encore souligner la spécificité des ministères pastoraux exercés par des femmes. Le Nouveau Testament ne montre pas clairement d'exemple de ministère comparable à nos ministères pastoraux actuels qui aurait été confié à des femmes.<sup>11</sup> Toutefois des exemples de femmes choisies par Dieu pour des rôles de leadership, bien que rares, sont attestés dans l'Écriture, malgré un contexte culturel bien moins favorable que le nôtre. Ceci nous rappelle que Dieu reste souverain dans la conduite de son peuple. C'est pourquoi nous acceptons le principe de l'exception pour les ministères pastoraux féminins.

Si donc l'appel d'une sœur au ministère pastoral est confirmé localement par une assemblée, l'Union acceptera d'instruire son dossier de candidature en vue d'une possible reconnaissance pleine et entière au sein du corps pastoral de l'Union, les Églises locales restant par la suite libres de faire appel ou pas au ministère de cette sœur. En tout état de cause, l'Union recommandera l'exercice des ministères pastoraux féminins au sein d'une collégialité mixte.

---

<sup>10</sup> Théologiquement, nous considérons que les ministères pastoraux sont donnés à l'Église dans son ensemble et non seulement à une Église locale. Sur le plan opérationnel, nous estimons que les pasteurs sont donnés à l'union d'Églises.

<sup>11</sup> On trouve toutefois l'exemple de femmes exerçant des ministères d'évangéliste et de prophète (certains ajoutent d'apôtre), ainsi que de femmes qui prennent soin de l'Église et enseignent.



### 3.3. MINISTÈRES BIVOCATIONNELS

Afin de multiplier le nombre d'implantation d'Églises, et conformément à ses convictions théologiques et l'exemple apostolique (l'apôtre Paul, faiseur de tentes), l'Union accueille favorablement les ministères bivocationnels d'implantateur. Un implantateur bivocationnel<sup>12</sup>, reconnu par l'Union pour conduire une implantation, porte le titre de "responsable pastoral".

L'Union peut aussi confier la conduite d'une Église existante à un ministère bivocationnel proposé par le Conseil de son Église pour cette responsabilité. Un responsable bivocationnel chargé de conduire une Église existante porte aussi le titre de « responsable pastoral ».

### 3.4. MINISTÈRES SUPRA-LOCAUX ET DIVERSITÉ DES MINISTÈRES

Enfin, l'Union reconnaît l'appel particulier de certains ministères donnés par le Seigneur à son Église mais qui ne s'exercent pas d'abord au sein d'une Église locale de l'Union (enseignants itinérants ou dans des instituts de formation, responsables nationaux jeunesse, missionnaires etc.).

## 4. RELATIONS AVEC LES AUTRES ÉGLISES ET RELIGIONS

Nous nous inscrivons historiquement dans le mouvement de l'Alliance Évangélique Mondiale et institutionnellement dans le Conseil National des Évangéliques de France. Au sein du mouvement évangélique notre sensibilité théologique est la mieux représentée par le Réseau Fraternel Évangélique Français dont nous sommes membre en tant qu'Union d'Églises.

Une collaboration ponctuelle avec des Églises qui n'appartiennent pas au CNEF est possible par exemple sur le plan culturel, pour des efforts d'évangélisation ou des prises de positions éthiques communes. Toutefois, pour une pleine communion ecclésiale, il faut des fondements théologiques communs. C'est pourquoi nous soutenons les efforts vers une plus grande unité intra-évangélique par notre participation au CNEF et au Réseau FEF.

Les relations apaisées entre religions sont à chercher comme nous le demande implicitement le mandat culturel de Dieu et explicitement l'esprit de l'Évangile. Toutefois le dialogue interreligieux demande parfois une grande compétence que chaque Église locale ne peut pas avoir. Les Églises de l'Union cultiveront donc autant que possible de bonnes relations avec les institutions religieuses de leur ville mais l'incompatibilité fondamentale entre les différentes religions et le message de l'Évangile ne devra pas être mis sous silence.

---

<sup>12</sup> A la différence des pasteurs, une formation théologique formelle n'est pas exigée mais l'équivalent d'une année d'études en Institut biblique est *vivement recommandé*. L'engagement à la mobilité au cours du ministère n'est pas requis. L'union propose aux ministères bivocationnels un accompagnement incluant la formation continue analogue à celui des pasteurs en tenant compte de leur disponibilité horaire réduite.



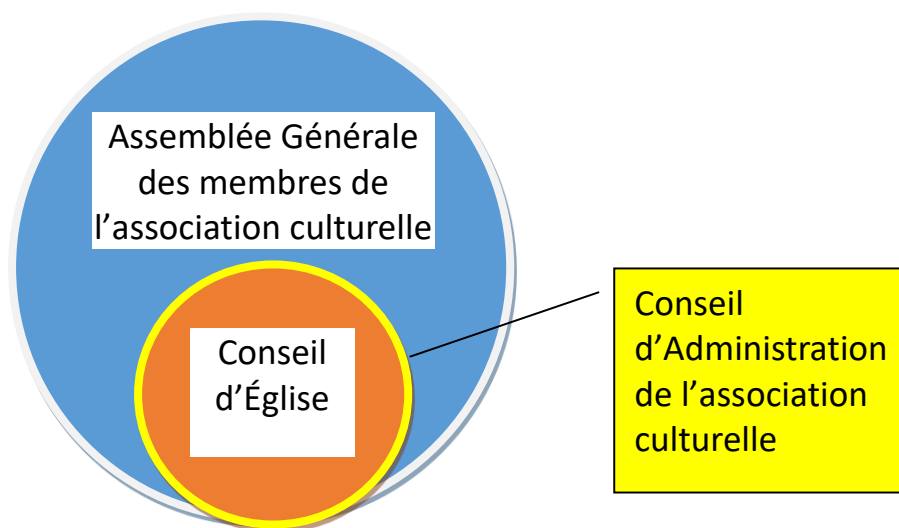


## 5. ANNEXE : DIRECTION SPIRITUELLE ET STRUCTURE ASSOCIATIVE DE L'ÉGLISE LOCALE

Les Églises évangéliques de notre union se gèrent et se structurent différemment selon leur étape de croissance, leur taille, leur histoire et le contexte local. Deux niveaux de gouvernances doivent se rejoindre pour que l'Église locale réponde aux exigences du Nouveau Testament et de la Loi française : la gouvernance spirituelle de l'Église et sa gestion associative. Différents modèles sont pratiqués :

### A. ÉGLISE EN PHASE D'IMPLANTATION

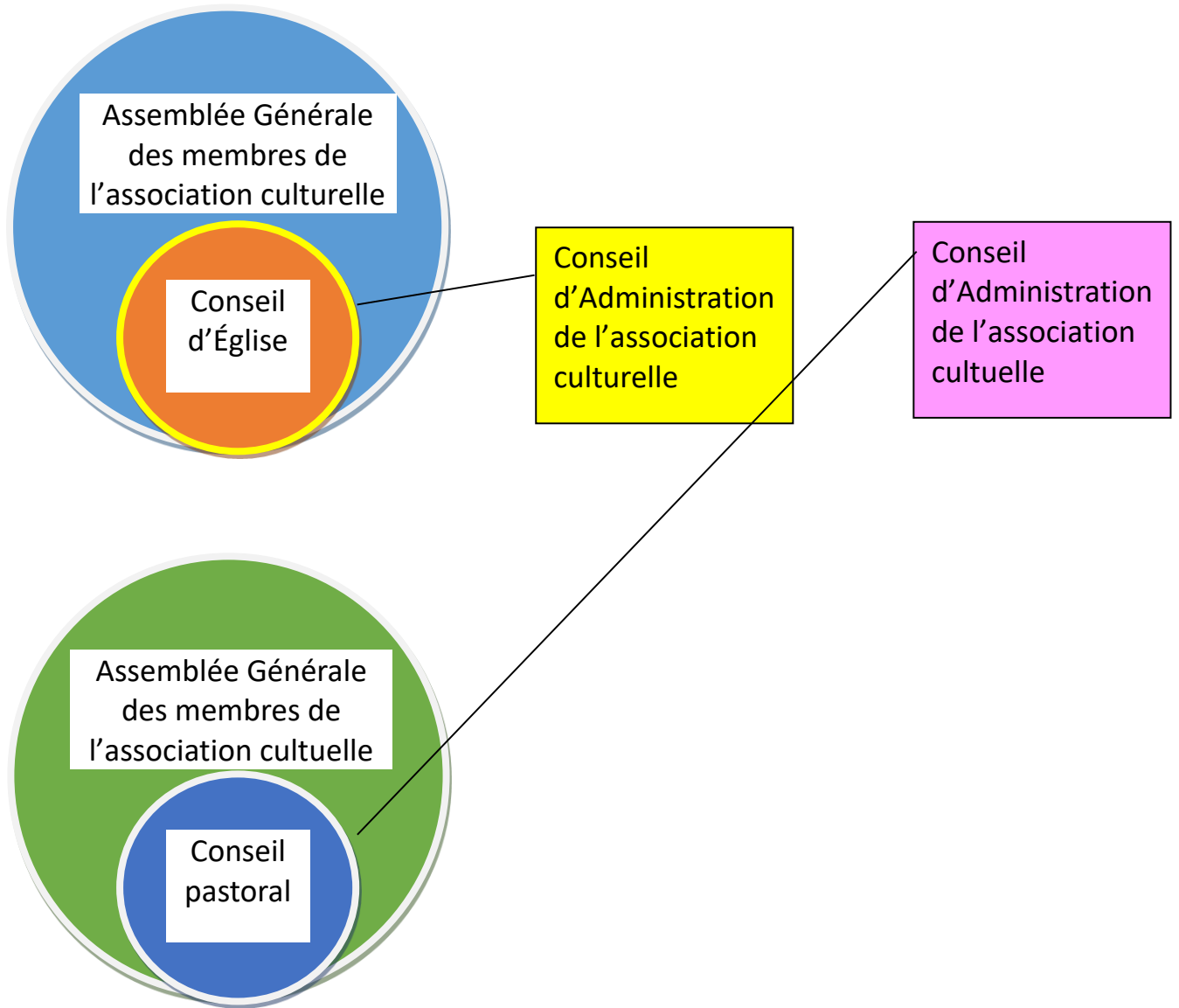
- > Premier groupe de chrétiens avec une association culturelle locale 1901
- > Deux instances réunies : Le Conseil d'Église et le Conseil d'Administration





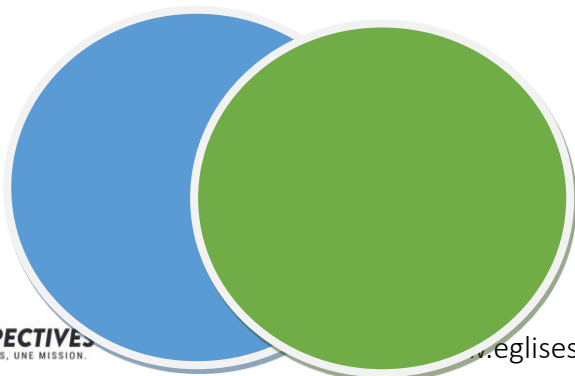
## B. ÉGLISE EN PHASE DE STRUCTURATION OU MAJEURE

- > Création d'une deuxième association, une association culturelle locale 1905
- > Une communauté locale avec deux associations, une association culturelle et une association culturelle



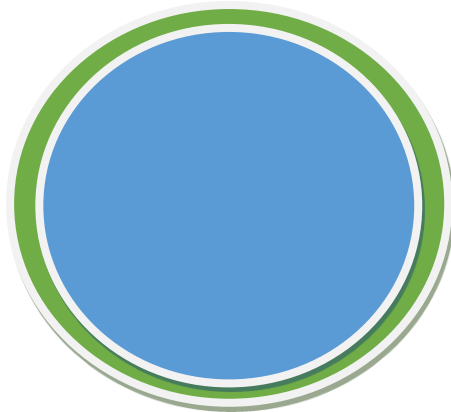
Une diversité de modèles est possible au niveau des Assemblées Générales :

- > Certains membres de la communauté font partie des deux associations

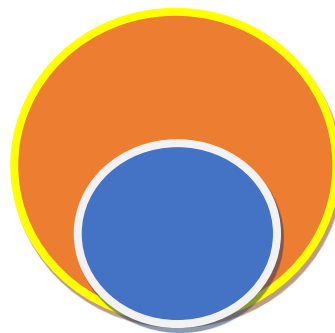
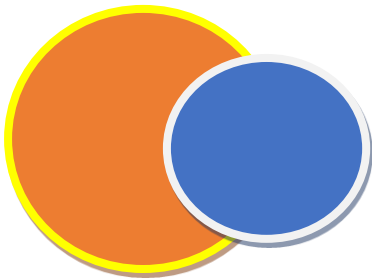




> Membres identiques pour les deux associations

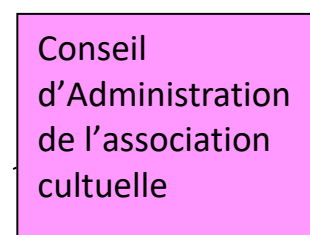
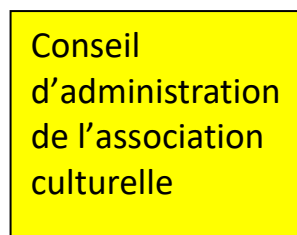


Une diversité de modèles est possible au niveau de la gouvernance spirituelle :



Une diversité de modèles est possible au niveau de la gouvernance spirituelle et associative :

> En principe, quatre instances de gouvernances spirituelles et associatives sont à disposition





La structure et la gouvernance de l'Église sont au service de sa vie spirituelle et ne devraient pas enfreindre la croissance et la vitalité spirituelle de son existence. La taille moyenne de l'Église évangélique de France se situe autour de 60 personnes adultes. Un tel ordre de grandeur de nos Églises nécessite une structure simple, souple et efficace. Une trop grande complexité nuit à la clarté de la structure pour les membres de l'Église et de l'espace public. Trop d'instances nuisent aussi à la communication interne de la communauté. Nous préconisons donc en général et pour la plupart des cas le modèle suivant qui peut aussi se traduire en quelques variantes mineures :

- > Une communauté locale dont les membres font partie des deux associations cultuelle et culturelle.
- > Les membres des deux Conseils d'Administration des deux associations font partie du Conseil d'Église.
- > Les membres des deux Conseils d'Administration peuvent être identiques, mais le président doit être différent.
- > Les membres du Conseil pastoral sont issus du Conseil d'Église.
- > Les quatre instances sont finalement réduites sur deux : le Conseil pastoral et le Conseil d'Église.

